

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-159

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h36), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h40).

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY ; M. SUSPERREGUI à Mme LAUQUE (jusqu'à 19h36) ; Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; M. BERGÉ à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h40).

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. UGALDE,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Signature d'une convention de partenariat tripartite pour la valorisation des fonds basques : Bilketa, ASNABI et ALDEE.

Le projet de portail sur les fonds documentaires basques, Bilketa, piloté par la Ville de Bayonne depuis 2010, s'est matérialisé par la création d'un réseau de bibliothèques et de centres de documentation qui conservent, traitent et mettent à disposition du public des fonds documentaires basques. Pour ce faire, des conventions ont été signées entre la Ville de Bayonne et les tutelles de ces établissements documentaires.

Une coopération s'est établie entre les bibliothèques membres de ce réseau, qui prend diverses formes : alimentation collective du portail Bilketa.eus, participation à des formations et journées professionnelles, participation à divers chantiers professionnels autour de l'harmonisation des données et des traitements liés aux fonds basques, partage de la veille et de l'information...

Une coopération plus large entre professionnels des fonds basques s'est instaurée au niveau transfrontalier et s'est traduite par la création d'un groupe de travail réunissant l'établissement des autorités auteurs basques, les professionnels du réseau Bilketa, de l'association des bibliothécaires de Navarre ASNABI, de l'association basque des professionnels des archives, bibliothèques et centres de documentation ALDEE, couvrant la communauté autonome d'Euskadi.

Le partage d'informations, la mutualisation des compétences et la réalisation de projets communs fondent cette coopération qui s'est spécialisée dans la gestion du traitement et de la diffusion des ressources documentaires basques. La langue basque et plus généralement les références à la culture basque sont des éléments communs aux professionnels des structures documentaires d'Iparralde, de Navarre et d'Euskadi, qui permettent de multiples collaborations transfrontalières.

Pour ces raisons, il est proposé de formaliser la coopération entre ces trois réseaux de professionnels des fonds basques que sont Bilketa, les associations ASNABI et ALDEE par la signature d'une convention tripartite.

Celle-ci prévoit essentiellement de partager sur l'ensemble des trois réseaux l'information, l'accès aux formations et aux journées professionnelles qu'ils organisent et la co-organisation d'événements.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



CONVENTION DE COOPERATION entre ASNABI, BILKETA et ALDEE

Inmaculada Goñi Oiz, présidente d'ASNABI (Asociación Navarra de Bibliotecarios - Nafarroako Liburuzainen Elkartea – Association des bibliothécaires de Navarre) d'une part,

Jean-René Etchegaray, Maire de Bayonne, dont la Médiathèque constitue la tête du réseau Bilketa des bibliothèques du fonds basque d'autre part,

Fernando Juarez, président d'ALDEE (Artxibategi, Liburutegi eta Dokumentazio Zentroetako Profesionalen Elkartea - Asociación Vasca de Profesionales de Archivos, Bibliotecas y Centros de Documentación – Association basque des professionnels des archives, bibliothèques et centres de documentation), d'autre part,

Chacun en tant que représentant de ces établissements et réseaux,

ONT CONVENU CE QUI SUIT :

1. Chacun des trois organismes s'engage à diffuser auprès de ses membres l'information concernant les formations et activités organisées par les deux autres.
2. Les membres de chaque organisme seront autorisés à participer aux formations et journées professionnelles organisées par les deux autres, aux mêmes conditions que pour les membres de l'organisme organisateur.
3. Chaque organisme s'attache à favoriser et soutenir les actions culturelles organisées par les deux autres.

Cette convention sera reconduite tacitement sans échéance ; elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à tout moment. Dans ce cas, elle le fera savoir par écrit au moins 15 jours avant le terme souhaité.

Nous signons cette convention, afin de valoir ce que de droit,

A Bayonne, le

Inmaculada Goñi Oiz

ASNABI

Jean-René Etchegaray

Ville de BAYONNE

Fernando Juárez Urquijo

ALDEE